

BUDGET PRIMITIF 2019

FICHE PÉDAGOGIQUE

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu **un cycle budgétaire annuel** dont

- > la première étape est le **Débat d'Orientations Budgétaire (DOB)**
- > la dernière étape est le **vote du compte administratif**.

À Villeparisis, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019** est intervenu le Jeudi 13 Décembre 2018 et se prolonge par **la présentation et le vote du budget primitif** en séance du Conseil Municipal, le 11 Février 2019.

La présentation des budgets communaux est normée par le législateur, elle est structurée en **deux grands ensembles** :

> Les **dépenses/recettes de FONCTIONNEMENT** recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les impôts locaux, par exemple ;

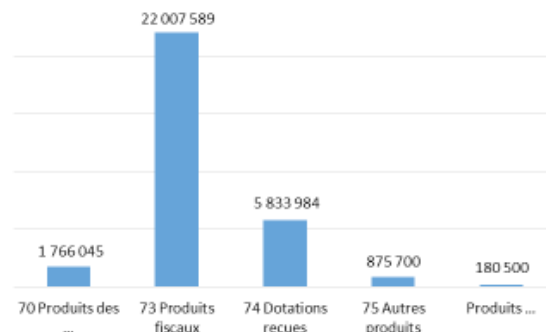
> Les **dépenses/recettes D'INVESTISSEMENT** s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent, par exemple, à des investissements durables.

FONCTIONNEMENT

Les **RECETTES** de fonctionnement s'élèvent à **30 663 818 €**.

Elles proviennent pour l'essentiel de la **fiscalité directe** locale et des **dotations de l'État**, mais ces dotations connaissent une réduction drastique depuis plusieurs années.

Par ailleurs, **la ville ne souhaitant pas alourdir la fiscalité** pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement est réalisé par **une optimisation des autres recettes et par une meilleure maîtrise des dépenses**.

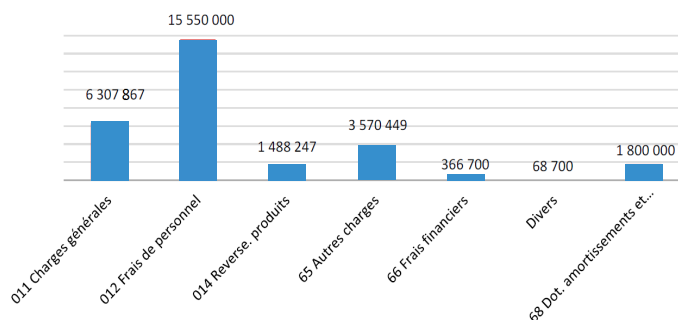


Les **DÉPENSES** de fonctionnement sont de **30 663 818 €**.

Il s'agit pour l'essentiel des **frais de personnel** prévus au chapitre «012» (53,34 %) et des **dépenses courantes** prévues au chapitre «011» (21,64%).

Là encore le souci d'optimisation est permanent.

La légère hausse observée résulte essentiellement de **mesures nationales** sur les rémunérations et carrières des agents.



INVESTISSEMENT

Les **RECETTES d'investissement** atteignent **13 399 190 €**.

Elles sont constituées en grande partie par l'**autofinancement*** (**3 011 855 €**), et d'un **emprunt** de **9 047 335 €** inscrits budgétairement pour des raisons formelles mais qui ne sera pas mobilisé. En effet, lors du vote du compte administratif, fin juin, les reports antérieurs couvriront cette ligne budgétaire.

Les **DÉPENSES d'investissement** s'établissent au **même niveau de 13 399 190 €**.

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **10 410 190 €**. La priorité est donnée aux **grands équipements structurants** tels que le groupe scolaire ou la salle de gymnastique spécialisée avec DOJO, ainsi qu'à **la sécurité et à la proximité**.

La ville poursuit également un objectif de **désendettement** et **ne souscrit aucun emprunt en 2019**.

*AUTOFINANCEMENT

Cette gestion efficace et maîtrisée permet de dégager de l'épargne. La différence entre les recettes et les dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2019, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à **3 011 855 €**.